

Saint Arnoult en Yvelines le 06 mars 2019

Objet : Photos prise par la police municipale

Monsieur le maire,

Des citoyens nous ont fait part de leur interrogation concernant les photos prises par la police municipale dans le cadre de leur activité: stationnements, vignettes assurance ou contrôle technique...

Merci par avance de bien vouloir nous préciser :

- Si l'appareil ou les appareils utilisé(s) est/sont la propriété de la mairie ou personnellement du/des policiers municipaux
- Quel est le devenir de ces photos :
  - . Où sont-elles stockées ?
  - . Combien de temps sont-elles gardées ?
  - . Qui y a accès ?
  - . Si elles le sont, quand et comment ces photos sont elles détruites ?
  - . Y-a-t-il un suivi de la police municipale du devenir de ces photos de la prise à la destruction, si oui sous quelle forme ?
  - . Suivant les réponses précédentes, une déclaration à la CNIL a -t-elle été faite ?

Merci par avance de la bonne suite que vous donnerez à notre demande.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Antoine Pujol  
Président de l'association Comités de Quartiers

